ÉLYSÉE CONSEILS · PROJET 2027

L'AGRICULTURE FRANÇAISE · ÉTAT DES LIEUX 2027

Tome 3 sur 6

Produire avec le vivant

Élevage et bien-être animal, sols, climat, biodiversité, services rendus

Chiffres, schémas et constats

Réussir ensemble

État des lieux · document de travail · novembre 2026 · version 1

Projet 2027 est la rédaction d'un programme pour la présidentielle 2027. Open source, ce programme est mis à disposition de tous les candidats à la présidentielle.

Sources : statistiques publiques, rapports officiels et études citées chapitre par chapitre. Un constat, sans propositions : celles-ci font l'objet d'un rapport séparé.

Mode d'emploi

Ce tome est le troisième d'une série de six consacrée à l'agriculture française. Il regarde ce que l'on produit **avec le vivant** : les animaux d'élevage, les sols, le climat, l'eau, les haies et la biodiversité. Il décrit aussi ce que l'agriculture subit (canicules, sécheresses) et ce qu'elle rend à la société sans être toujours payée pour cela. Le tome 1 présente la ferme France et ses trois agricultures ; le tome 2 traite des marchés et du commerce ; le tome 4 de l'alimentation ; le tome 5 des savoirs ; le tome 6 de l'action publique.

Chaque chapitre s'ouvre sur un graphique. Les encadrés « Chiffres clés » résument l'essentiel. « Ça marche déjà » présente une expérience réelle et chiffrée. « À savoir » signale une précaution de lecture. « Nos affirmations » formule un constat, sans proposition. « Pour aller plus loin » renvoie aux documents sources. L'eau fait l'objet d'un état des lieux séparé d'Élysée Conseils, « L'eau en France — État des lieux 2027 », auquel ce tome renvoie.

RÈGLE DE MÉTHODE

Ce document est **un état des lieux, sans propositions**. Les propositions du Projet 2027 feront l'objet d'un rapport séparé.

Chaque chiffre est daté et rattaché à une source publique (statistique officielle, rapport d'inspection, organisme d'étude identifié), listée en fin de document avec son adresse.

Nous distinguons le **constaté** (ce qui a été mesuré) du **projeté** (ce qui est estimé ou attendu). Les chiffres 2026 sur les récoltes sont des **estimations provisoires**.

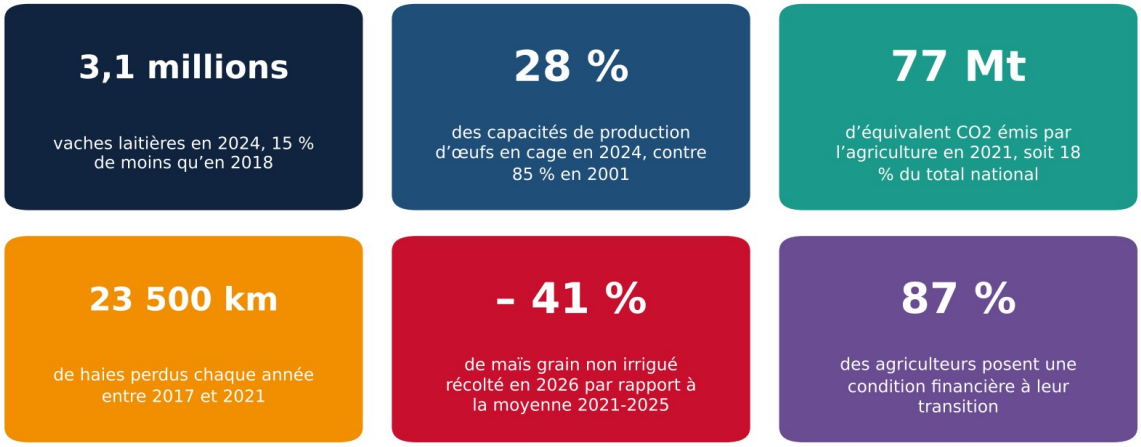
La mention **« à titre indicatif »** signale un chiffre que nous n'avons pas pu vérifier sur sa source primaire.

Sommaire

01 L'essentiel
02 L'élevage et le bien-être animal
03 Sols, climat, intrants et biodiversité
04 Les services rendus et leur rémunération actuelle
05 Questions fréquentes
06 Les chiffres à retenir
07 Lexique et sources

01 L'essentiel

Produire avec le vivant : le tome en six chiffres



Source : CGAAER 2025 et 2023 ; FranceAgriMer 2026 ; HCC 2024 ; Agreste 2026 (provisoire) ; The Shift Project 2024.

- **Le troupeau laitier fond.** La France comptait 3,1 millions de vaches laitières en 2024, soit 15 % de moins qu'en 2018. Faute de repreneurs, quatre élevages laitiers sur dix seulement sont remplacés lors d'un départ (CGAAER, 2025).
- **L'élevage bovin vit des aides.** Avec 4,3 milliards d'euros par an, c'est l'activité agricole la plus soutenue. Sans ces aides, 90 % des élevages allaitants et 40 % des élevages laitiers auraient un résultat négatif (Cour des comptes, 2023).
- **Le bien-être animal progresse, inégalement.** Les cages ne représentent plus que 28 % des capacités de production d'œufs, contre 85 % en 2001. En Europe, 84 % des habitants jugent que les animaux d'élevage devraient être mieux protégés (Eurobaromètre, 2023).
- **L'agriculture émet, et elle subit.** Elle émet 18 % des gaz à effet de serre du pays, surtout du méthane et du protoxyde d'azote. Elle encaisse aussi le choc climatique : en 2026, la récolte de maïs grain non irrigué est estimée à 41 % sous la moyenne des cinq années précédentes.
- **Le paysage se vide de ses haies.** Environ 23 500 km disparaissent chaque année, pour 3 000 km plantés. Or la haie protège les sols, l'eau, les animaux et la biodiversité.
- **Les services rendus sont peu payés.** Les paiements pour services environnementaux des agences de l'eau touchent 1 % des exploitations. 87 % des agriculteurs disent qu'ils accéléreront leur transition si elle est financée.

NOS AFFIRMATIONS

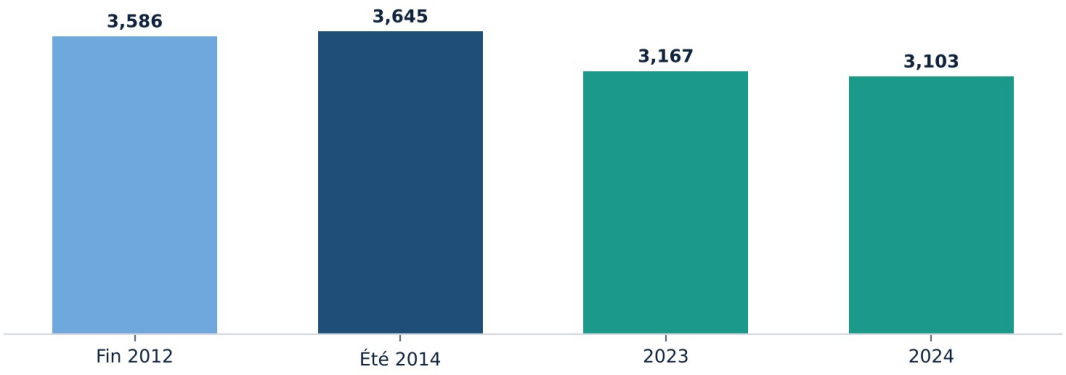
« Nous constatons que l'agriculture française nourrit le pays avec du vivant : des animaux, des sols, des haies, de l'eau. Ce capital s'use plus vite qu'il ne se reconstitue. »

« Nous constatons que les services rendus par les agriculteurs à la société sont réels et mesurables, mais qu'ils restent, pour l'essentiel, rémunérés à la marge. »

02 L'élevage et le bien-être animal

Le troupeau laitier recule sans interruption depuis 2015

Effectifs de vaches laitières en France, en millions de têtes



Source : CGAAER, rapport n° 24085, Baisse du cheptel bovin laitier, mai 2025 (enquêtes du service statistique du ministère).

CHIFFRES CLÉS

3,103 millions de vaches laitières en 2024, contre 3,645 millions à l'été 2014 (CGAAER, 2025).

– 15 % de vaches laitières et **– 3 %** de lait collecté entre 2018 et 2024 : chaque vache produit davantage (CGAAER, 2025).

16,8 millions de bovins en 2023, soit 2,3 millions de moins qu'en 2013 (Chaire bien-être animal de VetAgro Sup, 2025).

4,3 milliards d'euros d'aides publiques par an à l'élevage bovin (Cour des comptes, 2023).

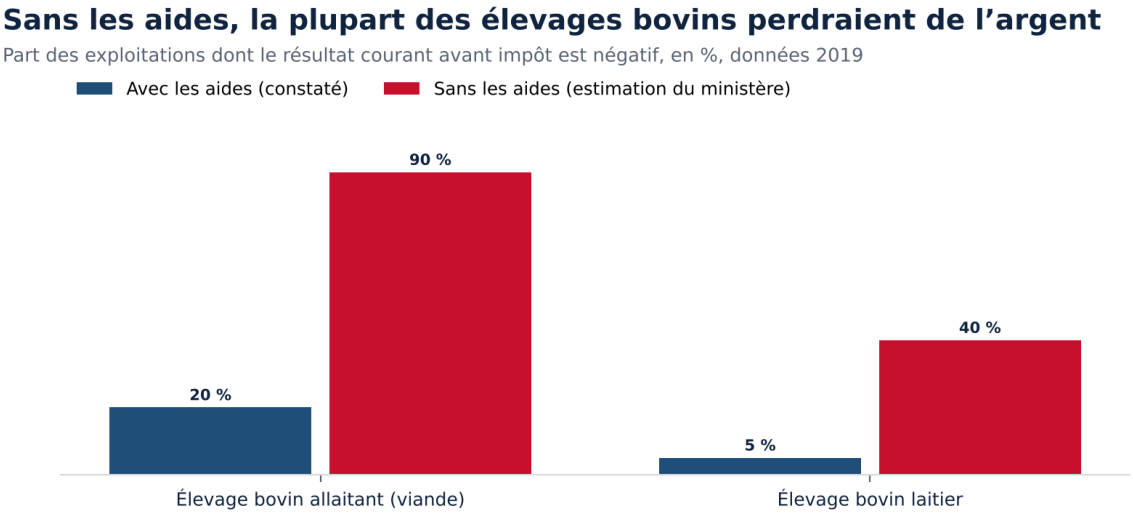
Un cheptel qui se réduit

Après la fin des quotas laitiers en 2015, le troupeau a d'abord grossi. Puis la crise du lait de 2015 a ouvert une **décapitalisation** sans interruption. Elle s'accélère depuis 2018 : – 2,2 % par an en moyenne. La production de lait tient mieux, car le rendement par vache augmente.

Selon le Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux (CGAAER), la cause principale est le départ massif d'éleveurs âgés, avec un **taux de remplacement de 40 %**. Le métier attire peu : rémunération modeste au regard du temps de travail et du capital engagé, astreinte quotidienne, image dégradée. Le climat et la concurrence d'autres cultures plus rentables jouent aussi dans certains territoires.

L'aval en ressent les effets. Des laiteries passent de la gestion des excédents à une relative pénurie. Les abattoirs du « croissant laitier » manquent de vaches de réforme, alors que le steak haché représente 56 % de la consommation de viande bovine des ménages en 2023 (CGAAER, 2025).

Des éleveurs très dépendants des aides publiques



Source : Cour des comptes, Les soutiens publics aux éleveurs de bovins, mai 2023.

En 2020, une exploitation de bovins lait a reçu en moyenne 36 000 € d'aides de la politique agricole commune (PAC). Une exploitation de bovins viande en a reçu 50 300 €, pour une moyenne de 33 600 € toutes exploitations confondues (Cour des comptes, 2023). Ces aides maintiennent une capacité de production importante : la France est le deuxième producteur de lait d'Europe et le premier producteur de viande bovine. Mais le modèle reste fragile, surtout en élevage allaitant.

Des élevages plus grands, mais pas « XXL » en majorité

La Chaire bien-être animal de VetAgro Sup a dressé en novembre 2025 un état de la concentration. Les exploitations de plus de 100 vaches représentent 15 % des exploitations bovines en 2023, contre 6,8 % en 2013 ; elles détenaient 40 % des vaches laitières en 2020. En porcs, la part des élevages de plus de 2 000 têtes passe de 53,4 % à 67,5 % entre 2013 et 2023. En volailles, 28 % des exploitations détiennent plus de 20 000 têtes et 67 % du cheptel.

La même étude conclut que le bien-être n'est **pas nécessairement meilleur dans les petits élevages** : il dépend d'abord de la conduite de l'élevage et de l'éleveur. Elle recommande de l'évaluer élevage par élevage, indépendamment de la taille.

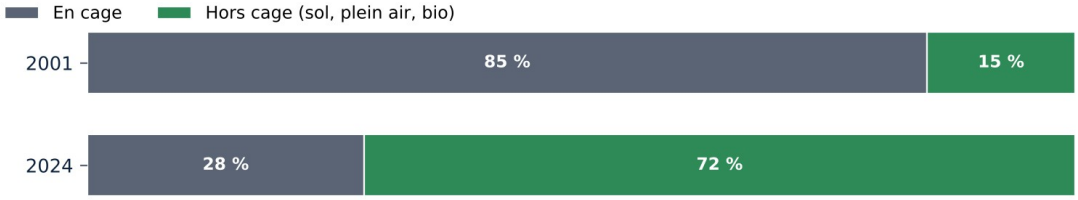
Seuils d'autorisation environnementale des élevages (installations classées, ICPE)

Type d'élevage	Seuil avant la loi	Seuil fixé par la loi du 11 août 2025
Poulets de chair	40 000 emplacements	85 000 emplacements
Poules pondeuses	40 000 emplacements	60 000 emplacements
Porcs	2 000 places	3 000 places
Truies	750 places	900 places

Source : Chaire bien-être animal (VetAgro Sup), novembre 2025, d'après la loi n° 2025-794 du 11 août 2025. Les décrets d'application n'étaient pas publiés à la date de la note.

Le bien-être animal : ce qui a changé

Les poules pondeuses sortent des cages
Part du potentiel de production d'œufs selon le mode d'élevage, en %



Source : FranceAgriMer, Fiche filière œuf, février 2026 (pour 2001 : 15 % de modes alternatifs, d'où 85 % en cage).

- **Les poules sortent des cages.** En 2024, les œufs « alternatifs » (sol, plein air, bio) représentent 72 % du potentiel de production et environ 75 % des achats des ménages (FranceAgriMer, 2026).
- **Les poussins mâles.** Depuis le 1er janvier 2023, le décret n° 2022-137 interdit la mise à mort des poussins des lignées de poules pondeuses. Une dérogation subsiste pour la filière des ovoproduits (question écrite à l'Assemblée nationale, décembre 2025).
- **Les porcelets.** La castration à vif est interdite depuis le 1er janvier 2022 ; elle doit se faire avec anesthésie et analgésie.
- **Les antibiotiques.** L'exposition des animaux aux antibiotiques a diminué de 50 % depuis 2011, au-delà de l'objectif initial de 25 % (CGAAER, 2025).
- **L'expertise publique.** Le Centre national de référence pour le bien-être animal (CNR BEA), créé en 2017, fonctionne avec six personnes et une subvention de 246 500 € en 2024. Le CGAAER recommande de le reconduire en 2027 (rapport d'octobre 2025).

Le cadre européen

Le bien-être des animaux d'élevage est surtout encadré par le droit européen. L'initiative citoyenne « End the Cage Age » a réuni plus d'un million de signatures ; la Commission y a répondu favorablement en 2021. Une proposition de règlement sur la protection des animaux pendant le transport a été présentée le 7 décembre 2023 (COM(2023) 770) ; elle est toujours en discussion entre le Parlement européen et le Conseil (état de la négociation à titre indicatif).

Le 7 juillet 2026, la Commission a présenté une **stratégie pour le secteur de l'élevage**, accompagnée d'un plan d'action sur les protéines. Elle prévoit des révisions ciblées des règles sur les poules pondeuses, les poulets et les porcs, avec des périodes de transition et un soutien financier. Sur les cages, elle annonce une étude des financements utiles à la transition, sans interdiction.

Les citoyens attendent des progrès. Selon l'Eurobaromètre spécial 533 (enquête de mars 2023), 84 % des Européens estiment que le bien-être des animaux d'élevage devrait être mieux protégé dans leur pays. 83 % soutiennent une limitation de la durée des transports ; 60 % se disent prêts à payer davantage pour des produits issus d'élevages plus respectueux.

ÇA MARCHE DÉJÀ

Écoantibio : moitié moins d'antibiotiques en élevage. Depuis 2012, trois plans successifs encadrent la prescription vétérinaire des antibiotiques, avec un réseau de vétérinaires référents. Résultat : l'exposition des animaux aux antibiotiques a baissé de 50 % depuis 2011, soit le double de l'objectif initial de 25 %. Le CGAAER (rapport n° 24099, 2025) y voit un résultat obtenu grâce à des règles strictes et à l'engagement de la profession vétérinaire.

À SAVOIR

Les chiffres sur les cheptels proviennent d'enquêtes de dates différentes (fin d'année, mai-juin). Les comparaisons d'une année sur l'autre doivent se faire à source identique.

Les seuils ICPE indiquent à partir de quelle taille un élevage doit obtenir une autorisation préfectorale. Ils ne fixent pas de taille maximale.

NOS AFFIRMATIONS

« Nous constatons que la France perd chaque année des vaches et des éleveurs, alors que la demande de viande hachée continue de croître. »

« Nous constatons que, sans aide publique, neuf élevages allaitants sur dix et quatre élevages laitiers sur dix seraient déficitaires : le maintien de l'élevage est déjà un choix collectif. »

« Nous constatons que le bien-être animal peut progresser vite quand la règle est claire : les poules en cage sont passées de 85 % à 28 % des capacités en un peu plus de vingt ans. »

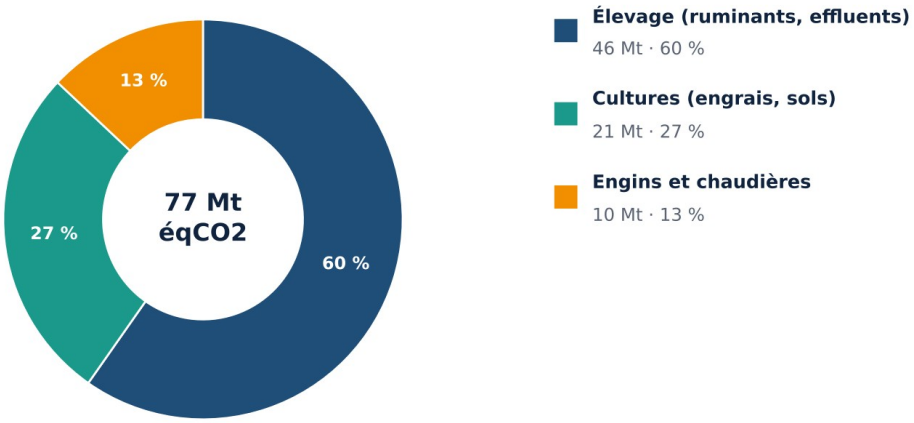
POUR ALLER PLUS LOIN

- CGAAER, *Baisse du cheptel bovin laitier et ses incidences sur les outils économiques aval des filières*, rapport n° 24085, mai 2025 — https://agriculture.gouv.fr/telecharger/151795
- Cour des comptes, *Les soutiens publics aux éleveurs de bovins*, mai 2023 — https://www.ccomptes.fr
- Chaire bien-être animal (VetAgro Sup), *Des élevages XXL en France ?*, novembre 2025 — https://chaire-bea.vetagro-sup.fr/wp-content/uploads/2025/11/25-11-Des-elevages-XXL-en-France.pdf
- FranceAgriMer, *Fiche filière œuf 2026*, février 2026 — https://www.franceagrimer.fr/sites/default/files/2026-02/33_FICHE_FILIERE_OEUF_2026_0.pdf
- Commission européenne, stratégie pour le secteur de l'élevage, 7 juillet 2026 — https://commission.europa.eu/news-and-media/news/setting-sustainable-livestock-farming-strong-footing-2026-07-07_fr
- CGAAER, *Évaluation du Centre national de référence pour le bien-être animal*, rapport n° 24115, octobre 2025 — https://agriculture.gouv.fr/evaluation-du-centre-national-de-reference-pour-le-bien-etre-animal

03 Sols, climat, intrants et biodiversité

L'élevage pèse six dixièmes des émissions agricoles

Émissions de gaz à effet de serre de l'agriculture en France en 2021, en Mt éqCO2



Source : Haut Conseil pour le climat, rapport thématique Alimentation et agriculture, janvier 2024.

CHIFFRES CLÉS

77 Mt éqCO2 émises par l'agriculture en 2021, soit **18 %** des émissions nationales : deuxième secteur derrière les transports (Haut Conseil pour le climat, 2024).

69 % du méthane et **87 %** du protoxyde d'azote émis en France viennent de l'agriculture (HCC, 2024).

140 Mt éqCO2 : l'empreinte carbone de notre alimentation, soit 2,1 t par habitant et 22 % de l'empreinte des Français (HCC, 2024).

2,3 Mt d'azote épandues chaque année en France (HCC, 2024).

Le climat : une agriculture qui émet

Les émissions agricoles sont d'abord biologiques. Le méthane vient de la digestion des ruminants et des effluents. Le protoxyde d'azote vient des engrais azotés, minéraux et organiques. Ces deux gaz réchauffent beaucoup plus que le dioxyde de carbone. Entre 1990 et 2021, les émissions de l'élevage ont baissé de 15 %, surtout parce que le cheptel bovin a diminué ; celles des cultures ont aussi baissé de 15 %, grâce à une fertilisation azotée moins forte (HCC, 2024).

Les prairies compensent une partie de ces émissions en stockant du carbone. Selon la Cour des comptes (2023), ce stockage équivaut, selon les situations, à 6 % à 45 % des émissions digestives de la vache qui pâture la prairie, avec une valeur moyenne de l'ordre de 25 %.

Le carbone des sols

Les sols français contiennent environ 3,58 milliards de tonnes de carbone dans leurs 30 premiers centimètres. Augmenter ce stock de 4 pour 1 000 chaque année compenserait de l'ordre de 12 % des émissions françaises de 2016 (INRAE, étude « 4 pour 1000 », 2020). Le levier le plus puissant identifié est le **couvert intermédiaire** entre deux cultures : 2,02 millions de tonnes de carbone stockées par an au niveau national, pour un coût moyen de 39 € par hectare et par an.

Les pesticides et le plan Écophyto

Depuis 2008, les plans Écophyto visent à réduire de moitié l'usage des produits phytopharmaceutiques. Selon le CGAAER (rapport n° 25052, février 2026), vingt-six dispositifs ont été créés. Ils mobilisent jusqu'à près d'un milliard d'euros par an ces deux dernières années, toutes sources confondues. Les indicateurs montrent des avancées « réelles, mais limitées ». L'agriculture biologique, qui a dépassé 10 % de la surface agricole, explique à elle seule une baisse de l'ordre de 10 % de l'indicateur d'usage (NODU). Le réseau DEPHY réunit environ 2 000 fermes engagées volontairement dans la réduction.

La France représente un quart des ventes de pesticides de l'Union européenne, pour 18 % de sa surface agricole (Haut-commissariat à la Stratégie et au Plan, 2025, d'après le BASIC). L'expertise collective de l'Inserm de 2021 établit une présomption forte de lien entre l'exposition professionnelle et sept maladies, dont la maladie de Parkinson et certains cancers. Une commission d'enquête de l'Assemblée nationale a analysé, fin 2023, les raisons de l'échec des objectifs successifs. Dans le projet de budget 2026, la ligne Écophyto du ministère de l'Agriculture recule à 25 millions d'euros (– 83,9 %).

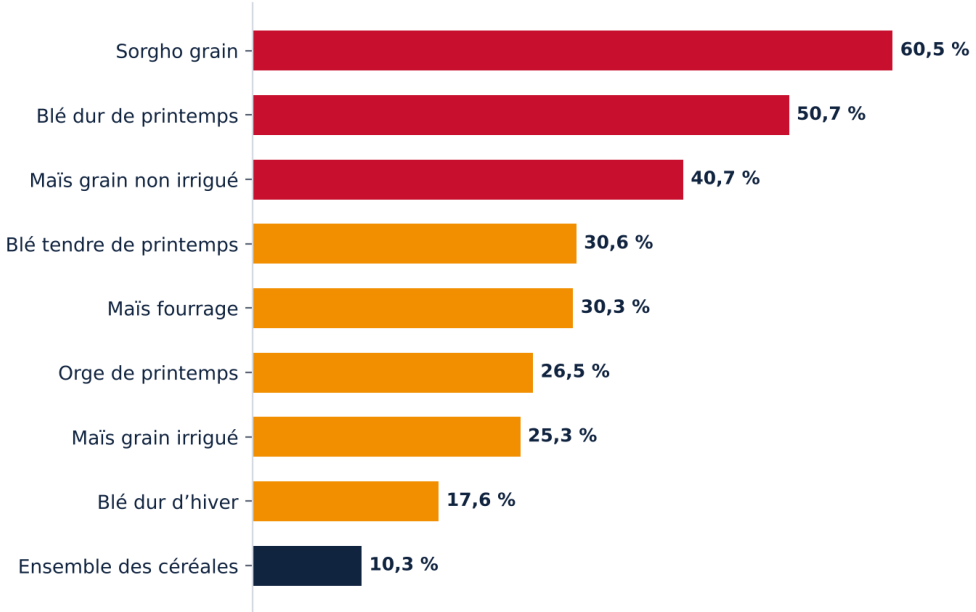
Engrais, nitrates et cadmium

En 2021, 73 % de la surface agricole était classée en « zone vulnérable » à la pollution par les nitrates (Cour des comptes, 2026). La fertilisation organique (fumiers, lisiers) apporte aujourd'hui la moitié du phosphore aux cultures. La France importe tout son phosphore minéral. Les engrais phosphatés contiennent du cadmium, un métal toxique dont l'imprégnation de la population progresse. Le règlement européen fixe un seuil de 60 mg par kg depuis 2019 ; la France, à 90 mg, doit s'y aligner ; l'Agence nationale de sécurité sanitaire (Anses) recommande 20 mg. Le CGAAER (février 2026) souligne qu'un seuil plus bas tendra l'approvisionnement, faute de gisements pauvres en cadmium.

Le climat : une agriculture qui subit

L'été 2026 a fait chuter les récoltes de printemps

Baisse de la production 2026 par rapport à la moyenne 2021-2025, en % (estimations provisoires)



Source : Agreste, estimations précoces des productions 2026 arrêtées au 1er août 2026 ; production = rendement × surface.

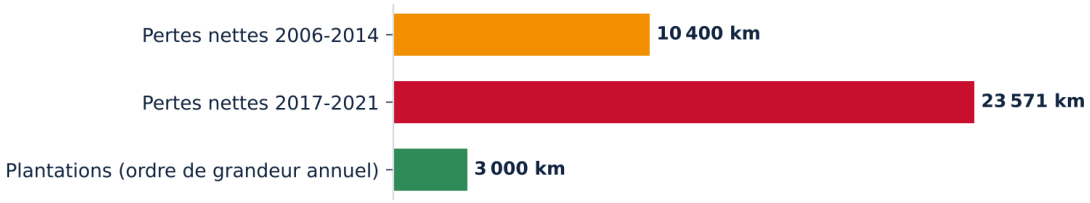
Les estimations arrêtées au 1er août 2026 montrent l'ampleur du choc de l'été. Les cultures semées au printemps souffrent le plus. Le maïs grain non irrigué donne 59,3 quintaux par hectare, contre 77 en 2025.

Toutes céréales confondues, la récolte 2026 serait inférieure de 10,3 % à la moyenne 2021-2025 (Agreste). Sur le long terme, la production de biomasse des écosystèmes agricoles a reculé de 13 % entre 2012-2014 et 2020-2022, et de 24 % pour les prairies (SDES, 2026). Dans la consultation du Shift Project, 86 % des agriculteurs se disent inquiets pour la viabilité de leur ferme face au changement climatique.

L'eau est au cœur de ces tensions (irrigation, sécheresses, qualité des captages). Elle est traitée dans l'état des lieux d'Élysée Conseils « L'eau en France — État des lieux 2027 ».

Haies, prairies et biodiversité

Les pertes de haies pèsent près de huit fois les plantations
Linéaire de haies en France métropolitaine, en kilomètres par an



Source : CGAAER, rapport n° 22114, La haie, avril 2023 (estimation AFAC-Agroforesteries et Solagro).

Depuis 1950, 70 % des haies ont disparu des bocages français. Le linéaire restant est estimé à 1 551 964 km (IGN, 2023). Les pertes se sont accélérées : 10 400 km par an entre 2006 et 2014, 23 571 km par an entre 2017 et 2021, malgré environ 3 000 km plantés chaque année (CGAAER, 2023). La haie coupe le vent, retient le sol, abrite les animaux et les auxiliaires des cultures, et stocke du carbone. Son entretien durable coûte environ 500 € par kilomètre et par an.

Les prairies permanentes couvrent environ 13 millions d'hectares en 2024, soit 45,6 % de la surface agricole ; elles ont perdu 3,8 millions d'hectares entre 1950 et 2020 (SDES, 2026). Les oiseaux des milieux agricoles déclinent : selon le service statistique du ministère de la Transition écologique, l'indice moyen de 24 espèces agricoles a chuté de 63 points en 35 ans (à titre indicatif). À l'échelle de la parcelle, l'agriculture biologique accueille en moyenne 32 % d'individus et 23 % d'espèces de plus (ITAB, 2025).

ÇA MARCHE DÉJÀ

Breizh Bocage : 5 000 km de haies replantés en Bretagne. Lancé en 2007 par la région, les quatre départements, l'agence de l'eau Loire-Bretagne et l'État, le programme a engagé 40 collectivités couvrant 85 % du territoire breton. Plus de 5 000 km de haies ont été plantés en douze ans et 4 000 exploitations, soit 18 % des fermes bretonnes, y ont participé depuis 2015. Coût : 20 M€ pour les deux premiers programmes, dont deux tiers pour les plantations et un tiers pour l'animation (CGAAER, rapport n° 22114, 2023).

À SAVOIR

Les chiffres de la canicule 2026 sont des **pertes de production** (rendement × surface) par rapport à la moyenne 2021-2025, et non des pertes de rendement. Ils sont provisoires.

Le linéaire de haies est mal connu : le CGAAER juge les données « fragiles », et le SDES (2026) le décrit comme à peu près stable autour de 1,5 million de km selon une autre base. Les ordres de grandeur concordent, les tendances récentes restent débattues.

NOS AFFIRMATIONS

« Nous constatons que l'agriculture est à la fois émettrice et victime du changement climatique : elle pèse 18 % des émissions du pays et vient de perdre, en un été, plus de 40 % de sa récolte de maïs non irrigué. »

« Nous constatons qu'après près de vingt ans de plans Écophyto, la réduction des pesticides reste loin de l'objectif de moitié fixé en 2008. »

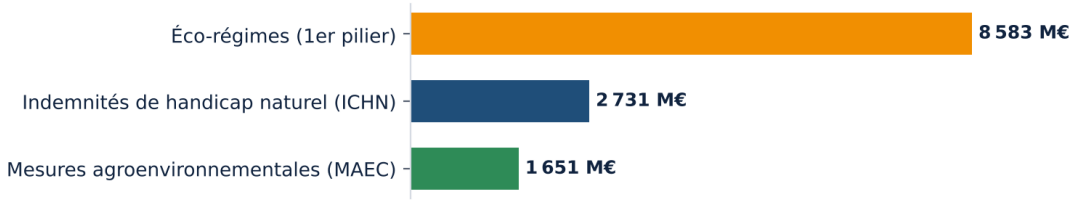
« Nous constatons que chaque année, le pays perd près de huit fois plus de haies qu'il n'en plante. »

POUR ALLER PLUS LOIN

- Haut Conseil pour le climat, *Accélérer la transition climatique avec un système alimentaire bas carbone, résilient et juste*, janvier 2024 — https://www.hautconseilclimat.fr
- INRAE, *Stocker du carbone dans les sols français : quel potentiel au regard de l'objectif 4 pour 1000 et à quel coût ?*, synthèse, novembre 2020 — https://www.inrae.fr
- CGAAER, *Les dispositifs Écophyto : inventaire, analyse, recommandations*, rapport n° 25052, février 2026 — https://agriculture.gouv.fr/les-dispositifs-ecophytos-inventaire-analyse-recommandations
- Haut-commissariat à la Stratégie et au Plan, *Les pesticides à usage agricole*, octobre 2025 — https://www.strategie-plan.gouv.fr
- CGAAER, *Effets prévisibles d'un abaissement de la teneur en cadmium des engrais phosphatés et des boues*, rapport n° 25090, février 2026 — https://agriculture.gouv.fr/effets-previsibles-dun-abaissement-de-la-teneur-en-cadmium-des-engrais-phosphates-et-des-boues
- CGAAER, *La haie, levier de la planification écologique*, rapport n° 22114, avril 2023 — https://www.vie-publique.fr/node/289211
- SDES, *Milieux agricoles et enjeux environnementaux en France : état des connaissances en 2025*, avril 2026 — https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/milieux-agricoles-et-enjeux-environnementaux-en-france-etat-des-connaissances-en-2025

04 Les services rendus et leur rémunération actuelle

La PAC classe surtout l'éco-régime en dépense environnementale
Dépenses de la PAC en France classées environnementales, programmation 2023-2029, en millions d'euros



Source : Cour des comptes, La mise en œuvre de la PAC par la France, septembre 2026 (tableau n° 7).

CHIFFRES CLÉS

46,34 €/ha : le niveau de base de l'éco-régime en 2025 ; 63,39 €/ha au niveau supérieur ; 93,39 €/ha en agriculture biologique ; bonus haies de 20 €/ha (paramètres provisoires, octobre 2025).

3 041 exploitations et **278 684 ha** engagés dans les paiements pour services environnementaux des agences de l'eau, soit environ 1 % des fermes et de la surface agricole (CGDD, 2024).

6,41 Mt CO2 de réductions attendues par les 1 685 projets du Label bas-carbone, tous secteurs (I4CE, 2025).

19,1 milliards d'euros : coûts publics liés aux impacts du système alimentaire en 2021, selon le BASIC (2024).

Ce que l'on appelle un service rendu

Un agriculteur ne produit pas seulement des denrées. Une prairie stocke du carbone et filtre l'eau. Une haie retient le sol et abrite les pollinisateurs. Un élevage entretient des paysages et fertilise les cultures : selon la Cour des comptes (2023), la moitié du phosphore apporté aux sols vient des effluents d'élevage. Ces bienfaits pour la collectivité sont appelés **services environnementaux**. Ils n'ont pas de prix de marché. Leur rémunération passe donc par des dispositifs publics ou volontaires.

Les outils de la PAC

L'**éco-régime** est une aide du premier pilier de la PAC, versée à l'hectare aux agriculteurs qui respectent certaines pratiques (diversité des cultures, couverture des sols, certification). Il représente 25 % des paiements directs. Selon la Cour des comptes (septembre 2026), il est « accordé largement » : 91 % des bénéficiaires et 85 % des surfaces y accèdent, « sans effet significatif sur l'évolution des pratiques ». La Cour des comptes évalue l'effort environnemental de la PAC française à 30 % des dépenses, contre 34 % en moyenne européenne.

Les **mesures agroenvironnementales et climatiques (MAEC)** sont des contrats de cinq ans, plus exigeants, financés par le second pilier. Elles pèsent 1 651 M€ sur la programmation, soit 12 % du second pilier en France contre 25 % en Allemagne. En 2020, elles couvraient 5,6 % de la surface agricole, hors aides à l'agriculture biologique (CGDD, 2024).

Les principaux dispositifs qui rémunèrent aujourd'hui des services environnementaux

Dispositif	Qui finance	Ordre de grandeur
Éco-régime (PAC, 1er pilier)	Union européenne	8 583 M€ sur 2023-2029 ; 46 à 93 €/ha en 2025
MAEC (PAC, 2e pilier)	Union européenne, État, régions	1 651 M€ sur 2023-2029
Paiements pour services environnementaux	Agences de l'eau	150 puis 170 M€ sur 2020-2024 ; 75 à 125 €/ha
Label bas-carbone	Entreprises et collectivités (volontaire)	35 €/t en moyenne, environ 45 €/t pour l'agriculture
Pacte en faveur de la haie	État	Objectif + 50 000 km d'ici 2030 ; 110 M€ annoncés pour 2024 (à titre indicatif)
Obligation réelle environnementale	Contrat privé ou public	Engagement attaché au terrain, jusqu'à 99 ans

Source : Cour des comptes 2026 ; note DRAAF 2025 ; CGDD 2024 ; I4CE 2025 ; Banque des Territoires 2023 ; code de l'environnement (art. L. 132-3).

Les paiements pour services environnementaux

Lancés en 2020, les paiements pour services environnementaux (PSE) sont financés par les agences de l'eau. Ils rémunèrent des résultats ou des pratiques favorables à l'eau et à la biodiversité. Le bilan du Commissariat général au développement durable (CGDD, novembre 2024) recense 113 projets, portés surtout par des syndicats des eaux (40 %), des intercommunalités (37 %) et des parcs naturels régionaux (17 %). Début 2023, 131,7 M€ étaient engagés sur cinq ans. Le dispositif touche 249 aires d'alimentation de captage, soit 26 % d'entre elles.

Les points forts : 85 % des agriculteurs engagés n'avaient jamais signé de contrat environnemental, et 84 % jugent le dispositif juste. Les limites : il couvre 1 % de la surface agricole et rémunère surtout le maintien de pratiques existantes. Une seconde phase d'évaluation est en cours.

Le Label bas-carbone

Créé par l'État, le Label bas-carbone certifie des projets qui réduisent les émissions ou stockent du carbone. Des entreprises ou des collectivités les financent volontairement. Selon l'Institut de l'économie pour le climat (I4CE, juin 2025), 153 projets agricoles collectifs ont été labellisés. La méthode Carbon'Agri (élevage) réunit 2 372 exploitations sur 390 000 ha ; la méthode Grandes cultures, 1 163 exploitations sur 219 000 ha. Le prix moyen est de 35 € la tonne de CO2 ; il avoisine 45 € pour les projets agricoles. Les compagnies aériennes, tenues de compenser certaines émissions, ont acheté pour 12 M€ de crédits en 2023, à 30,7 € la tonne en moyenne.

Les coûts cachés

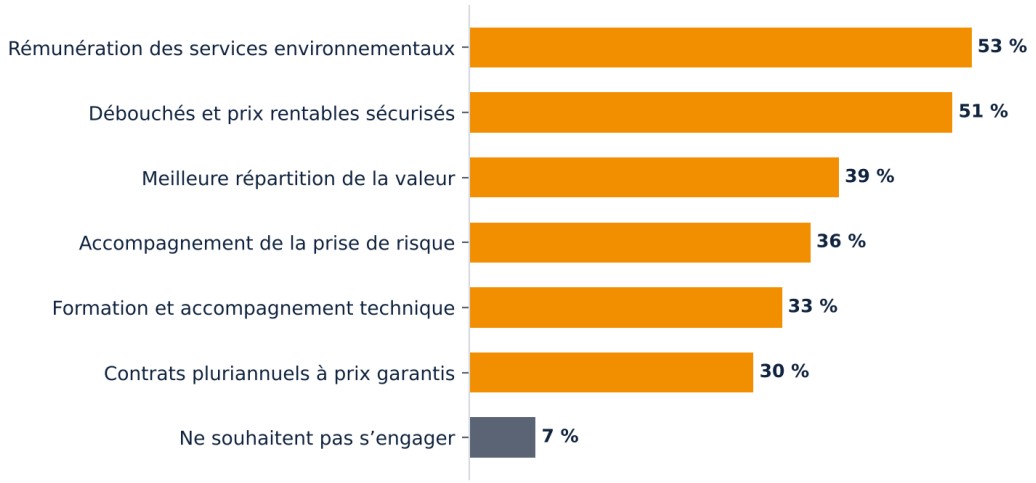
Plusieurs études tentent de chiffrer ce que le système alimentaire coûte ou rapporte à la société. Le bureau d'études BASIC, pour le Secours catholique et ses partenaires (2024), estime à 19,1 milliards d'euros en 2021 les dépenses publiques liées à ses impacts négatifs : 11,7 milliards pour les maladies liées à l'alimentation, 3,4 milliards pour les impacts écologiques, 3,3 milliards pour la précarité de ses travailleurs. Il chiffre à 48,4 milliards les soutiens publics reçus par l'ensemble du système alimentaire, pour environ 30 milliards de bénéfices. Ces calculs reposent sur des choix de méthode discutés ; ils donnent des ordres de grandeur.

L'Institut technique de l'agriculture biologique (ITAB) a actualisé en 2024 la mesure des externalités de la bio, sans les monétiser : en grandes cultures, les pertes de nitrates sont réduites de 30 % à 60 % ; les vers de terre sont presque deux fois plus nombreux (+ 93 % en valeur médiane).

Ce qu’attendent les agriculteurs

Les agriculteurs demandent d’abord une juste rémunération

Conditions posées pour engager ou accélérer la transition de leur ferme, en % des répondants (plusieurs réponses)



Source : The Shift Project, La grande consultation des agriculteurs, décembre 2024 (7 711 répondants, échantillon redressé).

La grande consultation du Shift Project (7 711 agriculteurs interrogés de juin à octobre 2024) montre une profession prête à bouger, à condition d’être payée. Plus de 80 % souhaitent adopter ou ont déjà adopté des pratiques agronomiques durables. Seuls 7 % refusent de s’engager. Mais 87 % posent au moins une condition financière, et 81 % citent au moins un frein financier. Les attentes portent aussi sur la protection face à une concurrence internationale jugée déloyale (88 % la jugent pertinente).

ÇA MARCHE DÉJÀ

Eau de Paris paie les agriculteurs qui protègent ses sources. Validé par la Commission européenne le 13 janvier 2020, ce régime d’aide public mobilise environ 47 M€ sur une dizaine d’années, financés à 80 % par l’agence de l’eau Seine-Normandie. Il couvre quatre aires d’alimentation de captage, soit 146 000 ha dont 87 000 ha agricoles, et vise environ 200 exploitations. Une partie du paiement dépend du respect de la norme de potabilité en nitrates sous les parcelles (Eau de Paris, communiqué du 17 février 2020).

À SAVOIR

Les montants de l’éco-régime 2025 sont ceux du solde calculé en octobre 2025 ; ils peuvent être légèrement révisés.

Les coûts cachés du BASIC ne sont pas une facture officielle : ils agrègent des dépenses publiques identifiées selon une méthode propre à l’étude.

NOS AFFIRMATIONS

« Nous constatons que l’essentiel de l’argent public environnemental de la PAC passe par un éco-régime que la Cour des comptes juge sans effet significatif sur les pratiques. »

« Nous constatons que les dispositifs qui paient vraiment un service rendu, comme les PSE, fonctionnent et sont appréciés, mais restent à l’échelle d’une expérimentation : 1 % des fermes. »

« Nous constatons que les agriculteurs ne refusent pas la transition : ils demandent qu’elle soit rémunérée. »

POUR ALLER PLUS LOIN

- Cour des comptes, *La mise en œuvre de la PAC par la France*, septembre 2026 — https://www.ccomptes.fr
- CGDD, *Bilan de la 1re phase de l'évaluation de l'expérimentation des paiements pour services environnementaux*, novembre 2024 — https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/documents/Resume%20de%20l%20evaluation%20fini-2.pdf
- I4CE, *Le Label bas-carbone : quel bilan après 6 ans d'existence ?*, juin 2025 — https://www.i4ce.org/wp-content/uploads/2025/06/Le-Label-bas-carbone-quel-bilan-apres-6-ans-dexistence_V2.pdf
- BASIC, *L'injuste prix de notre alimentation*, synthèse, novembre 2024 — https://www.secours-catholique.org/tout-le-monde-table
- ITAB, *Quantification des externalités de l'agriculture biologique*, recueil des synthèses, 2025 — https://itab.bio/sites/default/files/medias/fichier/2025/09/Quantifiaction%20des%20Externalit%C3%A9s%20de%20l%27AB%20-%20Recueil%20des%20synth%C3%A8ses%20-%20WEB.pdf
- The Shift Project, *La grande consultation des agriculteurs*, décembre 2024 — https://theshiftproject.org

05 Questions fréquentes

1. Faut-il moins de vaches pour le climat ?

Les émissions de l'élevage ont baissé de 15 % depuis 1990, surtout parce que le cheptel bovin a diminué (HCC, 2024). Mais les prairies pâturées stockent du carbone, entretiennent les paysages et fournissent la moitié du phosphore des sols. Le débat porte donc sur le type d'élevage autant que sur le nombre d'animaux. Ce tome ne tranche pas : il pose les chiffres.

2. Les petits élevages traitent-ils mieux leurs animaux ?

Pas nécessairement. La Chaire bien-être animal de VetAgro Sup (2025) conclut que le bien-être dépend d'abord de la conduite de l'élevage et de l'éleveur, et recommande de l'évaluer élevage par élevage. Les grands élevages restent minoritaires en bovins, majoritaires en porcs et en volailles.

3. Pourquoi les plans Écophyto n'ont-ils pas atteint leur objectif ?

Selon le CGAAER (2026), les dispositifs sont nombreux et utiles, mais ils peinent à toucher la majorité des exploitants. La réussite des pratiques économes dépend surtout de leur rentabilité relative dans chaque ferme.

4. La canicule de 2026 est-elle exceptionnelle ?

Les pertes sont fortes sur les cultures de printemps : – 60,5 % pour le sorgho, – 50,7 % pour le blé dur de printemps, – 40,7 % pour le maïs non irrigué par rapport à la moyenne 2021-2025. Dans la consultation du Shift Project (2024), un agriculteur résumait : « avant, on disait qu'on perdait une récolte tous les 20 ans […] aujourd'hui c'est tous les 3 ans ».

5. Les agriculteurs sont-ils payés pour protéger l'eau ?

Une partie, oui, mais peu. Les paiements pour services environnementaux des agences de l'eau touchent environ 1 % des exploitations, pour 75 à 125 € par hectare et par an. Certaines collectivités, comme Eau de Paris, ont créé leur propre régime d'aide.

06 Les chiffres à retenir

Douze chiffres pour comprendre la production avec le vivant

Chiffre	Ce qu'il mesure	Source
3,1 millions	Vaches laitières en 2024 (– 15 % depuis 2018)	CGAAER, 2025
40 %	Taux de remplacement des éleveurs laitiers qui partent	CGAAER, 2025
4,3 Md€	Aides publiques annuelles à l'élevage bovin	Cour des comptes, 2023
28 %	Capacités de production d'œufs en cage en 2024 (85 % en 2001)	FranceAgriMer, 2026
– 50 %	Exposition des animaux aux antibiotiques depuis 2011	CGAAER, 2025
84 %	Européens favorables à une meilleure protection des animaux d'élevage	Eurobaromètre 533, 2023
77 Mt éqCO2	Émissions de l'agriculture en 2021, soit 18 % du total national	HCC, 2024
– 40,7 %	Production 2026 de maïs grain non irrigué, par rapport à 2021-2025 (provisoire)	Agreste, août 2026
23 500 km	Haies perdues chaque année (2017-2021), pour 3 000 km plantés	CGAAER, 2023
8 583 M€	Éco-régimes de la PAC française sur 2023-2029	Cour des comptes, 2026
1 %	Part des fermes et de la surface agricole engagées dans les PSE	CGDD, 2024
87 %	Agriculteurs qui posent une condition financière à leur transition	The Shift Project, 2024

Source : Voir la liste des sources en fin de document.

07 Lexique et sources

Lexique

AAC : aire d'alimentation d'un captage d'eau potable
Anses : Agence nationale de sécurité sanitaire
BASIC : Bureau d'analyse sociétale d'intérêt collectif, bureau d'études indépendant
CGAAER : Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux
CGDD : Commissariat général au développement durable
CNR BEA : Centre national de référence pour le bien-être animal
DEPHY : réseau de fermes de démonstration du plan Écophyto
Éco-régime : aide de la PAC à l'hectare liée à des pratiques favorables
éqCO2 : équivalent CO2, unité commune des gaz à effet de serre
HCC : Haut Conseil pour le climat
I4CE : Institut de l'économie pour le climat
ICHN : indemnité compensatoire de handicaps naturels
ICPE : installation classée pour la protection de l'environnement
ITAB : Institut technique de l'agriculture biologique
MAEC : mesure agroenvironnementale et climatique (contrat de cinq ans)
NODU : nombre de doses unités, indicateur d'usage des pesticides
ORE : obligation réelle environnementale
PAC : politique agricole commune de l'Union européenne
PSE : paiement pour services environnementaux
SDES : service statistique du ministère de la Transition écologique

Sources

1. Agreste, *Estimations précoces des productions 2026, grandes cultures*, arrêtées au 1er août 2026. https://agreste.agriculture.gouv.fr
2. CGAAER, *Baisse du cheptel bovin laitier et ses incidences sur les outils économiques aval des filières*, rapport n° 24085, mai 2025. https://agriculture.gouv.fr/telecharger/151795
3. Cour des comptes, *Les soutiens publics aux éleveurs de bovins*, mai 2023. https://www.ccomptes.fr
4. Chaire bien-être animal (VetAgro Sup), *Des élevages XXL en France ?*, novembre 2025. https://chaire-bea.vetagro-sup.fr/wp-content/uploads/2025/11/25-11-Des-elevages-XXL-en-France.pdf
5. FranceAgriMer, *Fiche filière œuf 2026*, février 2026. https://www.franceagrimer.fr/sites/default/files/2026-02/33_FICHE_FILIERE_OEUF_2026_0.pdf
6. Assemblée nationale, question écrite n° 12055 (poussins mâles), décembre 2025. https://questions.assemblee-nationale.fr/dyn/17/questions/QANR5L17QE12055.pdf
7. Commission européenne, *Eurobaromètre spécial 533 sur le bien-être animal*, octobre 2023. https://malta.representation.ec.europa.eu/news/eurobarometer-shows-how-important-animal-welfare-europeans-2023-10-19_nl
8. Commission européenne, proposition COM(2023) 770 (transport des animaux), décembre 2023. https://www.senat.fr/ue/pac/EUR000009909.html
9. Commission européenne, *Stratégie pour le secteur de l'élevage et plan d'action protéines*, 7 juillet 2026. https://commission.europa.eu/news-and-media/news/setting-sustainable-livestock-farming-strong-footing-2026-07-07_fr
10. CGAAER, *Évaluation du réseau des vétérinaires référents en antibiothérapie*, rapport n° 24099, avril 2025. https://agriculture.gouv.fr/evaluation-du-reseau-des-veterinaires-referents-en-antibiotherapie

11. CGAAER, *Évaluation du Centre national de référence pour le bien-être animal*, rapport n° 24115, octobre 2025. https://agriculture.gouv.fr/evaluation-du-centre-national-de-reference-pour-le-bien-etre-animal

12. Haut Conseil pour le climat, *Accélérer la transition climatique avec un système alimentaire bas carbone, résilient et juste*, janvier 2024. https://www.hautconseilclimat.fr

13. INRAE, *Stocker du carbone dans les sols français*, étude « 4 pour 1000 », synthèse, novembre 2020. https://www.inrae.fr

14. CGAAER, *Les dispositifs Écophyto : inventaire, analyse, recommandations*, rapport n° 25052, février 2026. https://agriculture.gouv.fr/les-dispositifs-ecophytos-inventaire-analyse-recommandations

15. Haut-commissariat à la Stratégie et au Plan, *Les pesticides à usage agricole*, octobre 2025. https://www.strategie-plan.gouv.fr

16. Projet annuel de performances 2026, mission Agriculture (Écophyto), octobre 2025. https://www.budget.gouv.fr

17. CGAAER, *Effets prévisibles d'un abaissement de la teneur en cadmium des engrais phosphatés et des boues*, rapport n° 25090, février 2026. https://agriculture.gouv.fr/effets-previsibles-dun-abaissement-de-la-teneur-en-cadmium-des-engrais-phosphates-et-des-boues

18. CGAAER, *La haie, levier de la planification écologique*, rapport n° 22114, avril 2023. https://www.vie-publique.fr/node/289211

19. SDES, *Milieux agricoles et enjeux environnementaux en France : état des connaissances en 2025*, avril 2026. https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/milieux-agricoles-et-enjeux-environnementaux-en-france-etat-des-connaissances-en-2025

20. ITAB, *Quantification des externalités de l'agriculture biologique*, recueil des synthèses (mise à jour 2024), 2025. https://itab.bio/sites/default/files/medias/fichier/2025/09/Quantifiaction%20des%20Externalit%C3%A9s%20de%20l%27AB%20-%20Recueil%20des%20synth%C3%A8ses%20-%20WEB.pdf

21. CGDD, *Bilan de la 1re phase de l'évaluation des PSE*, novembre 2024. https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/documents/Resume%20de%20l%20evaluation%20fini-2.pdf

22. DRAAF Corse, *Note d'information sur les paramètres du solde 2025 des aides PAC*, novembre 2025. https://draaf.corse.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/20251127_note_d_information_parametres_solde_2025_vf.pdf

23. Cour des comptes, *La mise en œuvre de la PAC par la France*, septembre 2026. https://www.ccomptes.fr

24. I4CE, *Le Label bas-carbone : quel bilan après 6 ans d'existence ?*, juin 2025. https://www.i4ce.org/wp-content/uploads/2025/06/Le-Label-bas-carbone-quel-bilan-apres-6-ans-dexistence_V2.pdf

25. Banque des Territoires, *Pacte en faveur de la haie*, septembre 2023. https://www.banquedesterritoires.fr/le-gouvernement-presente-un-pacte-pour-planter-50000-km-de-nouvelles-haies-dici-2030

26. Eau de Paris, communiqué sur le régime d'aide agricole, 17 février 2020. https://www.eaudeparis.fr/sites/default/files/2022-08/9%20CP_Regime.aide_.agricole-17Fevrier.pdf

27. BASIC, *L'injuste prix de notre alimentation*, synthèse, novembre 2024. https://www.secours-catholique.org/tout-le-monde-table

28. The Shift Project, *La grande consultation des agriculteurs*, présentation des résultats, 12 décembre 2024. https://theshiftproject.org

ÉLYSÉE CONSEILS

Élysée Conseils est un think tank citoyen, constitué en association loi 1901, qui rédige en open source le Projet 2027 « Réussir ensemble », un programme pour la présidentielle mis à disposition de tous les candidats.

Cet état des lieux constate ; les propositions font l'objet d'un rapport séparé. Remarques, corrections et contributions : **mesidees@elysee-conseils.fr** · www.elysee-conseils.fr

LICENCE

Ce document est publié par Élysée Conseils sous licence Creative Commons Attribution – Partage dans les mêmes conditions 4.0 International (CC BY-SA 4.0). Vous pouvez le copier, le diffuser et l'adapter, y compris à des fins commerciales, à condition de citer Élysée Conseils comme source, d'indiquer les modifications apportées et de diffuser vos adaptations sous la même licence. Texte de la licence : https://creativecommons.org/licenses/by-sa/4.0/deed.fr